



PREFECTURE DES LANDES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

* * *

Enquête publique préalable à l'autorisation unique loi sur l'eau requise au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement (eaux et milieux aquatiques) pour l'autorisation du projet d'extension du parc d'activités de PEDEBERT sur la commune de SOORTS-HOSSEGOR

Demandeur : **Syndicat mixte pour la restructuration de la zone d'activité de PEDEBERT SOORTS-HOSSEGOR**

Hôtel du département
23 rue Victor HUGO
40 025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Représenté par M. Xavier FORTINON

ayant pour mandataire la SATEL

24 boulevard SAINT-VINCENT-DE-PAUL
BP 137
40 994 SAINT-PAUL-LES-DAX

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de SOORTS-HOSSEGOR – 18 avenue de PARIS – 40 150 SOORTS-HOSSEGOR - durant **33 jours** consécutifs **du lundi 09 juillet 2018 à 09h00 au vendredi 10 août 2018 à 17h00.**

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique concernant le projet d'extension du parc d'activités de PEDEBERT sur la commune de SOORTS-HOSSEGOR.

M. Jean-Luc GARY, directeur d'exploitation à la retraite (groupe Imerys), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier : à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ;
- sur un poste informatique à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr rubrique Publications – Publications légales – Enquête publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 09 juillet 2018 à 09h00 au vendredi 10 août 2018 à 17h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR ;
- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr , avant le vendredi 10 août 2018 à 17h00. Elles devront porter la mention : « *à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (EP de PEDEBERT SOORTS-HOSSEGOR)* ».

M. Jean-Luc GARY, recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- lundi 09 juillet 2018 : de 09h00 à 12h00
- mercredi 18 juillet 2018: de 14h00 à 17h00
- jeudi 26 juillet 2018 : de 09h00 à 12h00
- vendredi 10 août 2018 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, représenté par M. Xavier FORTINON, Syndicat mixte pour la restructuration de la zone d'activité de PEDEBERT SOORTS-HOSSEGOR – Hôtel du département – 23 rue Victor HUGO – 40 025 MONT DE MARSAN CEDEX - 05 58 05 40 40 ; et ayant pour mandataire : SATEL – 24 boulevard Saint-Vincent-Paul – BP 137 – 40 994 SAINT-PAUL-LES-DAX – Tel 05 58 91 20 90 – Fax 05 58 35 44 84.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de SOORTS-HOSSEGOR et à la Préfecture des Landes (Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet